



Contrat de Plan Etat/Région 2000-2006
Fonds Régional d'Aide au Transfert des Technologies – FRATT

Objectifs

Inciter les PME ou PMI régionales à recourir à des prestations à contenu technologique auprès de laboratoires publics ou privés afin d'améliorer leurs produits ou procédés.

Bénéficiaires

Sont éligibles les PME ou PMI régionales répondant aux critères suivants :

- à caractère industriel ou tertiaire industriel,
- de moins de 250 personnes, dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 40 M € ou dont le bilan n'excède pas 27 M €, et dont le capital social ou les droits de vote ne sont pas détenus à plus de 25 % par une entreprise ou conjointement par plusieurs entreprises ne correspondant pas à ce qui précède,
- en situation financière saine et régulière au regard des obligations fiscales et sociales,
- ayant signé avec la Région un protocole d'accompagnement pluriannuel.

Modalités de mise en œuvre

L'aide est une subvention d'au plus 50% du coût hors taxe de la prestation. L'aide est plafonnée à 30 000 €.

Où s'adresser ?

☞ à la Direction du Développement de l'Economie Régionale
Service des Initiatives Economiques et du Développement des Entreprises
27, place Jules Guesde
13481 MARSEILLE Cedex 20
Tél : 04.91.57.50.63
Fax : 04.91.57.52.48
E-mail : siede@hdr.cr-paca.fr
Site : www.cr-paca.fr